

Image not found or type unknown



Dol? suite a un bon de commande pour un canapé.

Par **did29**, le **16/05/2012** à **22:36**

Bonjour, rnle mois dernier j'ai effectuez un bon de commande pour un canapé angle gauche, sur celui ci il était indiqué que la commande est a passer dans 1 an.rnEt donc par ce fait je pouvais modifié les détails 3 mois avant de passé commande.rnCette semaine je vais au magasin afin de changé l'angle du canapé, le lendemain je reçoit un appel pour me dire que la commande est déjà passé, et qu'il leur est impossible de changé l'angle du canapé.rnPuis je annulé mon contrat pour dol?rnEn attente de vos réponse, merci.